

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ[®]
MONTRÉAL

MINI FLAG RUGBY
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
SAISON 2018-2019



1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ MONTRÉAL et les règlements de Rugby Québec.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. CATÉGORIE D'ÂGE

Catégorie	Année scolaire
Moustique	5 ^e et 6 ^e année

3. NOMBRE DE JOUEURS

3.1. Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée d'un minimum de sept (7) joueurs et d'un maximum de douze (12) joueurs.

3.2. Sur le terrain, les équipes se composeront de sept (7) joueurs.

4. DURÉE DES MATCHS

4.1. Les matchs sont d'une durée de deux demies de sept (7) minutes.

4.2. La mi-temps sera d'une durée d'une (1) minute.

4.3. Si le pointage entre les deux équipes est égal, la dernière équipe à avoir marqué sera considérée comme gagnante.

5. ÉQUIPEMENT ET TERRAIN

5.1. Un ballon de rugby de grandeur 4.

5.2. Dimension de l'aire de jeu : 60 m par 35 m ou un demi-gymnase.

6. RÈGLES DE JEU

6.1. Aucun contact physique n'est permis entre les joueurs.

6.2. Un essai est marqué quand un joueur aplatit le ballon dans l'en-but de son adversaire.

6.3. Lors d'une remise en jeu après essai, tous les joueurs doivent se retirer vers leur propre en-but, à au moins 5 m du ballon. L'équipe qui a marqué l'essai effectue le botté d'envoi.

6.4. Un joueur effectue un « retrait de flag » lorsqu'il enlève une bandelette (flag) de l'adversaire, en possession du ballon, au niveau du bassin (sur les hanches) et dit le mot « FLAG ».

6.5. L'arbitre dit « flag 1 », « flag 2 », « flag 3 », « flag 4 » ou « flag 5 » lorsqu'il perçoit le retrait d'un flag.

Un changement de possession du ballon se produira après 5 flags retirés de façon consécutive. À noter que le retrait d'un seul « flag » est suffisant.

6.6. Afin de poursuivre le déroulement du jeu, le porteur de ballon qui se voit retirer un « flag » doit effectuer 3 pas vers l'avant en direction de l'en-but adverse et effectuer une passe arrière ou latérale lors de ces 3 pas.

6.7. Ni le joueur effectuant le « retrait du flag » ni aucun de ses coéquipiers ne doit empêcher l'adversaire de jouer le ballon. Lorsqu'il y a retrait du flag, le porteur de balle doit effectuer 3 pas vers la zone d'en-but adverse. Lors de ces 3 pas, celui-ci doit effectuer une passe arrière ou une passe latérale.

Si un joueur est en position de hors-jeu lorsqu'un « retrait du flag » est effectué, ce dernier ne doit pas essayer de jouer le ballon ni créer une obstruction.

En cas d'infraction, l'équipe en faute recule de 5 pas et l'équipe qui n'est pas en faute effectue un « tap et passe » à l'endroit de la faute.

Les infractions possibles sont :

- Contact volontaire avec l'adversaire
- Échappé du ballon vers l'avant ou un « en-avant »
- Passe-avant
- Sortie de terrain
- Hors-jeu ou obstruction.